

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP HAUTE-MARNE

CS 42064 52903 CHAUMONT CEDEX 9

52903 CHAUMONT CEDEX 9

3488-023339-0076-0



Vos références

Número fiscal : 47 01 909 844 065
Référence de l'avis : 22 52 4087528 08
Contrat de prélèvement : P352004078322
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P352004078322

Número de propriétaire : 356 +00031 B

Département d'imposition : 52
HAUTE-MARNE

Commune d'imposition : 356
NOMECOURT

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Número de rôle : 221

Date d'établissement : 09/08/2022

Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 52041

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP HAUTE-MARNE
CS 42064 52903 CHAUMONT CEDEX 9
52903 CHAUMONT CEDEX 9
Tél : 03 25 30 21 05

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DE HAUTE-MARNE
CELLULE FON DEPARTEMENTALE
89 RUE VICTOIRE DE LA MARNE
BOITE POSTALE 42064
52903 CHAUMONT CEDEX
Tél : 03 25 30 23 51

* (service gratuit + coût de l'appel)

SCI PERRIER NOME COURT
1 RUE DU MODANT
52300 NOME COURT

Somme à prélever

1 732,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.

Compte bancaire : FR76 1470 7042 093X XXXX XXX2 964

Identifiant de la banque : CCBPFRPPMTZ

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vous n'avez rien à envoyer.

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DEBITEUR(S) LEGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBB89T	PROPRIETAIRE	SCI PERRIER NOMECOURT

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	35,74 %	%	1,66 %	0,0448 %	11,60 %	0,216 %	
	Taux 2022	35,74 %	%	1,66 %	0,0654 %	11,60 %	0,228 %	
	Adresse	18 RUE DE LA LIBERATION						
	Base	1387		1387	1387	1387	1387	
	Cotisation	496		23	1	161	3	684
	Cotisation lissée							
	Adresse	20 RUE DE LA LIBERATION						
	Base	1980		1853	1853	1954	1853	
	Cotisation	708		31	1	227	4	
	Cotisation lissée	712		31	1	231	4	979
Cotisation 2021	1190		53	2	387	7		
Cotisation 2022	1208		54	2	392	7	1663	
Variation	+1,51 %	%	+1,89 %	0 %	+1,29 %	0 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

En fin d'année 2022, de nouveaux services en ligne seront accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr , vous devrez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 804909737. Il est rappelé qu'un lissage de - 2 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.	Frais de gestion de la fiscalité directe locale	69
	Dégrèvement Habitation principale	
	Dégrèvement JA État	
	Dégrèvement JA Collectivité	
Références administratives : 520 50 024 041 356 356 S S	Montant de votre impôt	1732

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.